

La Doleau'mède

Lettre d'informations de la Cellule d'Assistance Technique Zones humides

N° 3 - JUIN 2017

Edito

Cette nouvelle Doleau'mède vous invite à découvrir un ensemble d'initiatives et de projets qui visent à poursuivre les efforts pour gérer durablement et valoriser les zones humides de l'Aisne et de l'Oise sur le bassin Seine-Normandie.

Les actions sont nombreuses : démarches agro-environnementales, mise en place d'une gestion pastorale de marais qui étaient en déprise, travaux de restauration de zones humides et de cours d'eau, amélioration des connaissances scientifiques, valorisation au travers d'exposition, sensibilisation dans les écoles... autant d'actions qui impliquent de nombreuses collectivités et acteurs de terrains.

Il est également question dans ce numéro de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI qui va faire évoluer dans les années à venir les périmètres d'intervention des collectivités sur les problématiques de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Dans ce contexte, le Conservatoire au travers de la cellule d'assistance technique zones humides continuera à les accompagner dans leurs actions.

Christophe Lépine
Président du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
Président de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Collectivités, propriétaires privés, des questions ou des projets sur les zones humides ?

Contactez la Cellule d'assistance technique Zones humides, portée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, et financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région, les Conseils départementaux de l'Aisne et de l'Oise et des collectivités locales.

La gestion des zones humides (entretien, restauration, acquisition, étude...) peut notamment faire l'objet de subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de fonds européens (FEDER), renseignez-vous.

Sommaire

Le Dossier : des vaches à la reconquête des marais.....	p. 2-3
Retour sur la réglementation	p. 4
Inf'eau	p. 5 à 7
Envie de découvrir	p. 8

Kézak'eau ?

Doleau'mède???

Vous tenez entre les mains la lettre d'information Doleau'mède et vous vous interrogez sur ce drôle d'intitulé ?! La Dolomède est une araignée spécialisée des zones humides. Sa spécificité : elle marche sur l'eau ! Elle ne capture pas ses proies en tissant sa toile mais en faisant vibrer la surface de l'eau avec ses pattes antérieures.



La Grande Violette

Également appelé Nacré de la Sanguisorbe, ce papillon rare apprécie les hautes herbes des prairies humides, comme la Reine des prés.

Sa chenille se nourrit d'ailleurs des feuilles de cette plante naturellement très riches en acide acétylsalicylique, autrement appelé l'aspirine !



Contacts :
Oise : Emmanuel Das Gracas
03 44 45 76 55
e.dasgracas@conservatoirepicardie.org

Aisne : Mathilde Réve
03 23 80 07 86
m.reve@conservatoirepicardie.org

Dossier : Des vaches à la reconquête des marais

Depuis une cinquantaine d'années, le nombre d'animaux d'élevage en plein air ne cesse de diminuer sur nos territoires. De nombreux villages ont ainsi vu disparaître leurs derniers éleveurs. Ainsi, face à ce constat de la régression constante d'une activité d'élevage « traditionnelle » et de la disparition de milieux humides de très grand intérêt que cette activité contribuait à entretenir, le Conservatoire a depuis trente ans la volonté d'aider les collectivités et les éleveurs locaux à revaloriser l'activité pastorale en marais. Ce dossier vous présente ainsi quelques exemples de projets qui ont été mis en œuvre dans ce cadre.

Le Grand marais de Mauregny-en-Haye : histoire d'une zone humide d'exception



Mauregny-en-Haye, est une commune nichée dans un écrin de verdure des collines du laonnois. Dans les années 80, la commune compte encore deux éleveurs. Les bovins parcourent les prairies humides qui bordent le ru d'Haye et le Grand Marais communal.

Ce dernier est une dépression humide d'une quinzaine d'hectares alimentée par les sources nichées dans les collines environnantes. C'est un bien hérité des usages où le bétail des villageois venait paître landes et marais sous la direction d'un pâtre communal.

En 1992, il n'y a plus d'activité d'élevage sur le village en dehors d'une petite partie louée pour du pâturage équin à des habitants d'un village voisin : le Grand marais est alors à l'abandon. Ses orchidées sauvages, la Gentiane des marais et tout un patrimoine naturel d'exception hérité de plusieurs siècles de pratiques sont alors menacés de disparition.

En mars 1997, le conseil municipal de Mauregny-en-Haye décide alors de confier la gestion du Grand-Marais au Conservatoire.

La proposition de ce dernier est alors dans un premier temps de stopper l'envahissement du marais à l'abandon par les saules et de valoriser à terme de nouveau le site en partenariat avec un nouvel éleveur.

« AIDER LES COLLECTIVITÉS ET LES ÉLEVEURS LOCAUX À REVALORISER L'ACTIVITÉ PASTORALE EN MARAIS »

La tâche n'est pas facile car il n'y a plus d'éleveur sur place et les premiers investissements sont importants pour débroussailler le site, remettre en état les 1,8 km de clôtures et installer un parc de contention.

En 2002, le site est de nouveau accessible à la gestion pastorale grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil départemental de l'Aisne, de la Région Hauts-de-France et de l'Europe et des fonds FEDER. Le conservatoire prend alors contact avec JBA (Jeunes Bovins de l'Aisne) qui le met en relation avec un éleveur du Soissonnais.

A l'été 2002, une douzaine de génisses font alors leur retour sur le Grand-Marais. Depuis lors, le site est tous les ans loué à l'éleveur. Depuis, le partenariat avec la commune s'est étendu à d'autres prairies humides en déprise, avec deux autres éleveurs pour une surface totale d'environ 28 ha.

La Parole à ...

Fabien Coulbeaux

Je suis polyculteur/éleveur dans le Laonnois et j'ai toujours voulu conserver mon atelier d'élevage par passion. Il y a quelques années quand le Conservatoire m'a sollicité pour savoir si je souhaitais mettre des bêtes dans des marais qui n'étaient plus pâturés depuis fort longtemps, j'ai bien voulu tenter l'expérience. Le principe de remettre du pâturage sur des zones qui étaient en déprise pour contribuer à l'entretien des milieux naturels m'a bien plu. J'ai aussi choisi de développer mon cheptel d'Aubrac, une race rustique particulièrement bien adaptée aux marais. Aujourd'hui, je ne regrette pas de m'être lancé dans ce projet. J'ai de très bonnes relations avec l'équipe du Conservatoire et ces nouveaux espaces de prairies humides pour mes animaux m'ont permis d'en convertir d'autres en prairie de fauche et d'être autonome en fourrage.





Le bail rural à clauses environnementales : un outil bien adapté à la gestion de certaines zones humides

Prairies de la Moyenne Vallée de l'Oise, du Pays de Bray, des marais du Laonnois, de la Thève, sont des zones humides indéniablement associées aux systèmes de production herbagère.

Fauchées ou pâturées, elles ne se maintiennent sur de grandes surfaces que grâce à l'élevage. Mais afin de garantir le maintien du patrimoine naturel présent, il est souvent très important de garantir sur la durée la pérennisation d'un itinéraire technique respectueux de la faune et de la flore présentes, mais aussi de la ressource en eau.

Pour les propriétaires désireux de maintenir élevage et biodiversité, le législateur a créé le bail rural à clauses environnementales. Le Conservatoire a ainsi signé plusieurs de ces baux en Moyenne Vallée de l'Oise et accompagné d'autres propriétaires dans la signature de tels baux avec des éleveurs locaux. Cela a notamment été le cas à Villers-sur-Auchy en 2016. La Chambre d'agriculture de l'Oise avait été associée à la démarche afin de s'assurer que les exigences écologiques étaient bien compatibles avec la pérennisation de l'élevage.

La préservation du patrimoine naturel de ces prairies, où s'épanouit une belle population d'Agrion de Mercure, libellule d'intérêt européen, est ainsi assurée. Le Conservatoire a participé au diagnostic écologique et rédigé pour la commune un plan de gestion quinquennal dont il assurera le suivi scientifique.

La valorisation du Grand-Marais par le retour d'une gestion pastorale adaptée : un exemple parmi de nombreux autres !

L'histoire de l'évolution des usages du Grand-Marais et la recherche de nouvelles formes de valorisation des zones humides suite à la déprise de l'élevage font partie de l'histoire contemporaine de nos campagnes. L'aboutissement de ces histoires a souvent été la mise en culture ou la valorisation populiicole avec parfois des résultats mitigés en particulier sur les zones tourbeuses. Cependant, ce cas du retour d'une valorisation pastorale n'est pas isolé.

De nombreuses autres communes ont ces dix dernières années également fait le choix de ce retour des animaux dans leur marais.

Il permet de concilier un revenu régulier pour la commune avec la sauvegarde de zones humides remarquables et de paysages originaux. Il contribue également à soutenir l'indispensable maintien d'éleveurs sur les territoires.

Depuis le début des années 2000, le Conservatoire a ainsi, en partenariat avec 14 communes et 10 éleveurs locaux, permis ou accompagné le retour d'une gestion pastorale sur plus de 134 ha de zones humides des départements de l'Aisne et de l'Oise.



De nombreuses espèces ont bénéficié de la remise en pâturage extensif du marais de Mauregny-en-Haye parmi lesquelles la Mélitée du plantain, le Mouron délicat, l'Orchis de mai, le Criquet ensanglanté et la Gentiane des marais.

En savoir +

Collectivité, propriétaire ? Vous avez une zone humide et vous souhaitez vous investir dans la préservation de cet écrin de nature ?

Contactez le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. Le cas échéant, il vous mettra en relation avec votre organisme de rattachement.



Ils en parlent

Annick LUTIGNEAUX

Maire de Mâchecourt (Aisne)



« J'ai le souvenir qu'il y a 30 à 40 ans, le marais était beaucoup plus entretenu notamment par le pâturage. Je suis donc très satisfaite de voir aujourd'hui que des bovins pâturent de nouveau cette parcelle du marais. Les vaches contribuent ainsi à son entretien pour les générations futures.

Notre souhait est que le marais revive, que tout le monde y trouve sa place : la chasse, la pêche, qu'il y ait de la balade et que la population puisse se réapproprier ces espaces de nature. Nous avons ainsi inauguré ce 17 juin un panneau qui explique l'intérêt écologique de nos marais et c'est une très bonne chose. »



Kézak'eau ?

La Directive inondation

Après avoir subi des inondations préjudiciables en 2002, l'Europe a décidé en 2007 de réagir en se dotant d'une directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation dite « Directive inondation ».

Elle fixe un cadre et une méthode pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de gestion des risques d'inondations afin d'augmenter la sécurité des populations exposées, stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages liés aux inondations, raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

La mise en œuvre de la Directive inondation comprend :

- un état des lieux des risques connus et des enjeux exposés : l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) ;
- les territoires à risque important d'inondation (TRI) identifiés sur la base de l'état des lieux. Les TRI sont les bassins de vie qui concentrent des enjeux exposés aux risques (population, emplois, bâti...). Sur le bassin versant de l'Oise, quatre TRI ont été identifiés en 2012 : les TRI de Chauny-Tergnier-La Fère, de Compiègne, de Creil et de l'Oise-Ile de France ;
- l'élaboration d'une stratégie partagée à différentes échelles : le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) décline à l'échelle Seine-Normandie la stratégie nationale (SNGRI) validée par arrêté ministériel en 2014 ;
- l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) à l'échelle des TRI par les parties prenantes concernées.

Les SLGRI ont été approuvées par les préfets de départements en décembre 2016. Un travail est en cours afin de les décliner en programme d'actions opérationnel.

Dans ce contexte la préservation des vastes champs d'expansion de crue de la vallée de l'Oise et des infrastructures naturelles qui limitent les ruissellements sur les bassins versants fait partie des éléments qui contribuent à l'atténuation des risques sur les biens et les personnes.

Rédigé par l'Entente Oise-Aisne
www.entente-oise-aisne.fr



Retour sur la réglementation

La **GEMAPI**, la *Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations*, est une nouvelle compétence obligatoire attribuée aux communes mais qui sera de toute évidence exercée de plein droit par les *Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propres* (Communautés de communes, syndicats de communes, syndicats mixtes, ...). Les collectivités sont donc appelées à mettre en œuvre, à une échelle cohérente, les missions suivantes : l'aménagement de bassins hydrographiques, l'entretien, la défense et l'aménagement de cours d'eau et de plans d'eau, la défense contre les inondations et la préservation des zones humides.

Cette nouvelle organisation devra viser :

- à mieux articuler l'aménagement du territoire et l'urbanisme avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;
- à favoriser la mise en place de programmes intégrés couvrant aussi bien la gestion permanente des ouvrages hydrauliques que celle des milieux aquatiques ;
- à répondre aux défauts de structuration de maîtrise d'ouvrage ;
- à mieux assurer la solidarité amont-aval, rives droites-rives gauches, bassins sédimentaires.

Ces nouvelles compétences seront effectives au 1^{er} janvier 2018 et vont modifier l'organisation actuelle des différents acteurs agissant pour la préservation, la gestion et la restauration des zones humides.

Il est prévu une période transitoire, jusque 2020, pendant laquelle les anciennes structures pourront encore assurer tout ou partie des compétences GEMAPI qu'elles assuraient avant 2018.

Plusieurs études de gouvernance sont en cours de réalisation sur le bassin Seine-Normandie afin de déterminer quelles seraient les nouvelles organisations les plus pertinentes.

Le législateur a également souhaité mettre à disposition des collectivités une nouvelle forme de label. A côté des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), pourront ainsi exister des Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Le décret du 20 août 2015 précise les critères de délimitation des EPTB et des EPAGE.

Le saviez-vous ?

A partir de 2020, les départements et les régions conserveront toujours la possibilité :

- de participer au financement de l'exercice de la compétence par les collectivités ;
- d'adhérer à un syndicat mixte ouvert dont l'objet inclut au moins une autre mission pour laquelle les départements et les régions restent en droit d'intervenir (ex : gestion d'espaces naturels sensibles, lutte contre la pollution des eaux terrestres et marines) ;
- de contribuer à la maîtrise d'ouvrage d'opérations relevant à la fois de la compétence GEMAPI et d'une compétence restant partagée en matière de gestion de l'eau.

Des territoires prioritaires pour la mise en place d'une coordination ont été identifiés : bassin de l'Oise et de l'Aisne, bassin de la Seine en amont de la confluence avec l'Oise, et axe Seine à l'aval de la confluence avec l'Oise.

Un nouveau paysage partenarial est donc en train de se dessiner.

Des questions ?

Vous avez des interrogations sur la GEMAPI ? Vous pouvez accéder à de premières réponses à l'endroit suivant : http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ministere__gemapi_vf.pdf

Phragmite des joncs



Cuivré des marais



Inf'eau

Des Communautés de communes investies :

Les Communautés de communes souhaitent mettre en valeur leur territoire. L'un des atouts pour atteindre cet objectif est la valorisation de leur patrimoine naturel. Ainsi plusieurs d'entre elles travaillent en étroite collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie pour gérer des sites et sensibiliser les élus et habitants. Au travers de conventions de partenariat, le Conservatoire de Picardie et la collectivité définissent les modalités d'actions mises en œuvre. Une équipe d'insertion qui travaille à la réouverture d'un site, le Conservatoire qui leur présente les différentes espèces s'exprimant en ces lieux... ce sont autant d'actions qui sont bénéfiques pour tous. 12 conventions ont ainsi déjà été signées avec des EPCI de l'Aisne et de l'Oise et 2 nouvelles sont en cours d'étude.

Côté Oise, plus précisément, le Conservatoire a signé autant de conventions avec les Communautés de communes qu'avec les syndicats mixtes de gestion de marais ou de rivière. Il a ainsi contribué à la délimitation de zones humides sur le sous bassin versant d'Onsen-Bray avec la Communauté de communes du Pays de Bray et le Syndicat d'aménagement de gestion du bassin versant de l'Avelon, à la préservation et à la valorisation des marais du Beauvaisis avec la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, à la délimitation de zones humides en Valois avec la Communauté de communes du Pays de Valois et le Syndicat d'Aménagement et de Gestion du Bassin de l'Automne, aux diagnostics de zones humides et à la prise en compte de l'Agrion de Mercure avec le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, le Syndicat du bassin de la Nonette et le SITRARIVE (Vallée de la Thève), ou directement à la gestion de zones humides, comme avec la Communauté de communes des deux vallées au Plessis-Brion.

Elles permettent la préservation des milieux naturels remarquables et par ricochet valorisent le territoire.



RTE, partenaire pour gérer les zones humides dans l'Aisne et l'Oise



Le Conservatoire travaille en partenariat avec de multiples entreprises publiques pour la préservation du patrimoine naturel Picard. RTE est l'une d'entre elles.

Dans l'Aisne, le Conservatoire a signé en 2015 une convention de gestion quadripartite Conservatoire / Commune de Reully Sauvigny / Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie / ONF pour la gestion des Bois brûlés. Ces parcelles accueillent notamment une espèce remarquable, le Jonc des marécages, présumé disparu de Picardie depuis 1949 jusqu'à sa redécouverte en 2015. Cette grande rareté se trouve juste sous la ligne à haute tension, entretenue par RTE.

En 2016, le Conservatoire, la commune et RTE se sont rencontrés afin de définir ensemble des modalités de gestion de cette partie de parcelle propriété communale mais sous emprise RTE. Un partenariat a été signé quelques mois plus tard sur le site. D'autres zones humides sur le territoire bénéficient des mêmes types de conventions comme les sites de Royaucourt et Chailvet dans l'Aisne. Et des projets existent déjà pour de nouvelles collaborations sur de nouveaux sites, par exemple à Monchy Saint Eloi pour la gestion des roselières ou à Gouvieux et Précý-sur-Oise dans l'Oise pour la préservation de l'Euphorbe des marais, dont il n'existe que deux populations dans l'Oise, dont une sous les lignes RTE.

Près des Marais de Sacy, le Conservatoire aimerait déposer un programme d'étude et d'adaptation de la gestion des roselières situées sous les lignes à haute tension longeant la route départementale n° 200 afin de déterminer si ces grandes bandes de roseaux contribuent à faciliter le déplacement de certaines espèces de la faune.

Des mesures agro-environnementales pour les zones humides :

Les mesures agro-environnementales sont des dispositifs contractuels qui permettent aux exploitants agricoles qui le souhaitent de mettre en place ou de pérenniser moyennant une compensation financière des pratiques d'exploitation qui visent à une gestion durable des prairies humides et de la ressource en eau.

La réduction des apports en fertilisants, l'extensification du pâturage ou la reconversion de cultures en prairies font partie, parmi d'autres, des mesures qui sont proposées dans les différents territoires éligibles. Lors de la campagne 2017, de nombreux exploitants se sont ainsi engagés dans ces mesures sur plusieurs territoires à forts enjeux (vallée de l'Oise, marais de la Souche, vallée de l'Aisne, pays de Bray, vallée de la Thève.....).

Menyanthe trèfle d'eau



Inondation hivernale de la Vallée de l'Oise



Rossolis à feuilles rondes



Inf'eau

Ces dispositifs seront reconduits pour la campagne 2018. Pour plus d'informations n'hésitez pas à vous adresser au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie ou aux Chambres d'agricultures de l'Aisne et de l'Oise.



Les travertins, un patrimoine naturel exceptionnel :

En 2015, le Conservatoire Botanique National de Bailleul et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie ont rédigé un diagnostic et un plan d'actions sur les sources pétrifiantes du département de l'Aisne. Ces dernières peuvent prendre plusieurs formes parmi lesquelles on peut retrouver des travertins dont certains avec des formes spectaculaires. La Fontaine Saint Martin à Montigny Lengrain en est l'un des plus beaux exemples. Il accueille près de 40 espèces de mousses dont les remarquables *Barbule tuffeuse* et *Cratoneuron variable*. Une convention de partenariat avec le propriétaire a été signée en 2016 afin de préserver et valoriser ce site atypique. Il s'ajoute aux quatre sites de travertins déjà préservés dans le département de l'Aisne.



Des inventaires de la bryoflore réalisés en 2017 sur les sites de marais tuffeux de Cambronne-les-Clermont et de Reilly ont également permis de faire ressortir des espèces à très fort enjeu régional comme le *Cratoneuron variable* ou la *Scorpidie rouge-volacée*. Ces données ont permis de confirmer le maintien d'un patrimoine que l'on pensait disparu du département de l'Oise.



Réorientation du lit de la Trye : plus de 6 km de rivière restaurée en pleine tourbière



Grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional des Hauts-de-France et du Conseil départemental de l'Oise, le Syndicat de la Trye a fait réaliser cette année d'importants travaux de restauration du lit de la Trye, au travers des propriétés communales des marais de Bresles, ancienne tourbière alcaline assez proche des Marais de Sacy, et d'autres propriétés privées sur Hermes et Bailleul-sur-Thérain.

Les travaux de reméandrement et la création d'annexes hydrauliques vont permettre de diversifier les habitats tout au long de la rivière et vont rendre à celle-ci un fonctionnement hydrogéomorphologique et écologique plus proche de ce qui devait exister avant les travaux de drainage et de tourbage.

Le Conservatoire et la commune de Bresles ont signé une convention de gestion pour la préservation des marais communaux et la Cellule d'assistance technique Zone humide hébergée par le Conservatoire a été mobilisée afin de déterminer si le déroulement de ces travaux pouvait avoir un impact sur les populations de batraciens et de Vipère péliade présentes à proximité. Aucun impact négatif ni aucun dérangement n'ont été mis en évidence. Les travaux se sont bien passés malgré la pluie qui en a retardé l'achèvement.



Deux sentiers ont été créés et devraient prochainement être aménagés pour la découverte de la nature et des travaux réalisés. Les études vont se poursuivre et le plus intéressant est maintenant de savoir comment faune et flore vont investir les nouvelles berges de cette rivière restaurée. Il s'agit là de premiers travaux expérimentaux uniques pour le département de l'Oise qui devraient rapidement être suivis d'autres expériences du même type, contribuant significativement à la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques.

En savoir +

Retrouvez le film du projet :

www.youtube.com/watch?v=28zByG9_2kQ



Prairie inondable en vallée de l'Oise



La Mare à Zouzou (BNN de Versigny)



Grenouille rousse





Un entretien différencié des berges d'étangs :

Situées à l'interface de l'eau et de la terre ferme, les berges des étangs sont des milieux de vie indispensables pour une faune et une flore originale. Leur gestion demande ainsi une certaine attention. Avant de prendre leur envol définitif les larves de libellules et demoiselles vont utiliser les supports verticaux offerts par les plantes des bords d'étangs pour épanouir leurs ailes aux premiers rayons du soleil. Le maintien d'une bande d'au moins un mètre de large de végétation palustre sur le pourtour des plans d'eau est donc essentiel au développement de ces insectes. C'est dans cet esprit mais aussi pour favoriser le développement d'espèces végétales remarquables, comme l'Orchis négligé ou la Gentiane des marais, que la commune de Pierrepont, située dans l'Aisne au cœur des vastes Marais de la Souche, a mis en place avec l'appui des conseils du Conservatoire une gestion différenciée des berges des étangs de pêche communaux.



De même, les pêcheurs de la Tourbière de Braisne, située dans l'Oise en vallée de l'Aronde, tentent ainsi de préserver les dernières populations de Troskart des marais, et la commune de Saint-Pierre-ès-Champs en Pays de Bray, de nombreuses espèces de criquets et de libellules.

Les périodes de fauche permettant l'entretien des accès et places de pêche sont ainsi définies en fonction du cycle de vie de certaines espèces. Des panneaux d'informations ont également été posés pour expliquer la démarche aux pêcheurs et promeneurs. A Pierrepont, les résultats sur la floraison de la Gentiane des marais sont par exemple aujourd'hui spectaculaires !



Découvrir le Marais Chantraine en suivant le sentier :

L'une des premières déclinaisons du plan de gestion du Marais Chantraine de Saint-Vaast-les-Mello a été la mise en place fin 2013 - début 2014 d'un sentier de découverte du patrimoine naturel. Fidèle à la volonté de la commune de se réapproprier cet espace pour mieux le rendre aux habitants du territoire, ce chemin permet au plus grand nombre de parcourir cette zone humide récemment intégrée à l'inventaire des espaces naturels sensibles de l'Oise. Le circuit traverse une zone de marais boisé et longe une ancienne gravière en grande partie recolonisée par de vastes herbiers aquatiques. Il est agrémenté de panneaux pédagogiques superbement illustrés d'aquarelles.



L'ensemble a fait l'objet d'un travail en commun entre commune, bureau d'étude, Conservatoire d'espaces naturels, Centre permanent d'initiative pour l'Environnement et Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Accessible depuis le centre ville, il est possible de faire le tour en environ trois quart d'heure. Le site a gardé son caractère pittoresque et sauvage. Mieux vaut donc être bien chaussé. Vous pourrez alors découvrir les libellules de la Vallée du Thérain.

Bonne visite !



Héron cendré



Le Marais de Comportet à urcel



Gorgebleue à miroir



Envie de découvrir

Inventaire participatif dans le sud de l'Aisne



En 2016, un inventaire participatif de la flore locale a été proposé aux habitants du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne dans le cadre de l'animation du Contrat global d'actions pour l'eau.

Cette initiative, grande première sur le territoire, a permis de récolter 153 données pour 83 espèces différentes, identifiées sur 7 communes. Le plus important : 5 espèces remarquables ont été inventoriées (notamment l'Anémone fausse-renoncule et l'Aristoloché clématite). Le Conservatoire a contribué à la détermination des espèces sur clichés photographiques en collaboration avec l'animateur du Contrat global d'actions qui a lancé cet inventaire.



L'Aristoloché clématite



L'Anémone fausse-renoncule

www.eaufrance.fr

Eaufrance est un service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques. Il a pour but de faciliter l'accès à l'information publique dans le domaine de l'eau en France.

Vous recherchez ...

- Des données à consulter ou à télécharger sur les différents sites spécialisés,
- Des publications, dont des synthèses de données et le bulletin mensuel de situation hydrologique national,
- Des informations générales sur la ressource en eau, les milieux aquatiques et leurs usages, les acteurs de l'eau, les risques et la politique publique de l'eau.

Rendez-vous sur www.eaufrance.fr



A la découverte des zones humides

Depuis 2014, l'exposition « Un regard sur ... les Zones humides de Picardie » voyage dans l'Aisne, l'Oise et la Somme à la rencontre du grand public, curieux de découvrir la variété de paysages, de milieux et d'espèces des zones humides proches de chez lui. Composée de 10 panneaux déroulants, elle a été réalisée grâce aux soutiens des Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois Picardie. L'exposition basée sur une approche esthétique est enrichi d'un livret d'accompagnement du visiteur.

Vous souhaitez accueillir l'exposition et la présenter dans votre commune ? C'est facile ! Contactez Richard Monnehay, r.monnehay@conservatoirepicardie.org / 03 22 89 84 05



La réalisation de la Doleau'mède est permise grâce aux soutiens financier et technique de :



Directeur de publication : Christophe Lépine

Rédaction : M. Rêve, D. Frimin, E. Das Gracias, Entente Oise Aisne

Mise en page : I. Guilbert

Crédits photos : D. Frimin, R. Monnehay, C. Gergereau,, M.H. Guislain, A. Messean, D. Top, C. Lambert, H. Decodts, M. Mellant, S. Leroy, I. Guilbert /CEN Picardie, N. Cottin, V. Chapuis, B. Tondellier, F. Boca, M. Julien, L. Tailland, K. Georgin

ISSN 2425-7745 - Imprimé par DB Print

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE

1 place Ginkgo - Village Oasis

80 044 AMIENS cedex 1

Tel : 03 22 89 63 96 / Fax : 03 22 45 35 55

contact@conservatoirepicardie.org

www.conservatoirepicardie.org